



REGLEMENT GENERAL TOUT RENNES COURT **Edition 2021**

A - Organisation Générale

Article 1 - Organisation

La 40^{ème} édition de Tout Rennes Court est organisée par l'association Tout Rennes Court le dimanche 10 octobre 2021.

Par ailleurs, sous l'égide de l'Inspection Académique et de la Ville de Rennes, la Direction des Sports organise, en lien avec Tout Rennes Court, une course scolaire.

Article 2 – Les parcours

1 - Les courses

Les épreuves se disputent sur des circuits tracés et protégés dans la ville. Elles sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (FFA et IAAF).

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'édition 2021 comportera un 10km, un 5 km, des courses jeunes et des courses Elites - Espoirs. Le S'mi est reporté à l'édition 2022.

La course (sur invitation) Elites - Espoirs, programmée en fin d'après-midi, est labellisée FFA , les autres courses ne sont pas labellisées, leur parcours ayant dû être modifiés.

Des courses scolaires sont organisées dans la semaine.

Les départs du 10 km et du 5 km sont donnés boulevard de la Tour d'Auvergne, les départs des autres épreuves de l'après-midi, Boulevard de la Liberté.

Les départs des 2 courses Elites - Espoirs Femmes et Hommes (sur invitation) se font cours des Alliés (sur la ligne d'arrivée).

2 - Les déambulations

La Marche (sans bâtons) et balade se déroulent sur des parcours sécurisés en centre ville.

Article 3 - Participation et certificat médical

1 - Limites d'âge

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs et coureuses licenciés (ées) et non licenciés (ées), selon les limites d'âge (âge minimum au 31 décembre de l'année en cours) suivantes :

- La Colombia marche – 2 Km : pas de limite d'âge, ouverte à tous et à toutes sans inscription préalable.
- La 10 Km Crédit Mutuel de Bretagne : être âgé(e)s de 16 ans minimum, soit être né(e)s en 2005 ou avant.
- La France Bleu Armorique – Sécurité Routière – 5 Km : être âgé(e)s de 16 ans minimum, soit être né(e)s en 2005 ou avant.
- La course d'Eau du Bassin Rennais – Minimes – 3,500 Km : être âgé(e)s de 14 ans ou 15 minimum, soit être né(e)s en 2006 et 2007.
- La course d'Eau du Bassin Rennais – Benjamins – 2,500 Km : être âgé(e)s de 12 ans ou 13 minimum, soit être né(e)s en 2008 et 2009.
- La course d'Eau du Bassin Rennais – Poussins – 1,500 Km : être âgé(e)s de 10 ans ou 11 minimum,

soit être né(e)s en 2010 et 2011.

- Course courses Elites - Espoirs – 10 km hommes et femmes : Sur invitation.

2 - Certificat médical et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- Personnes majeures :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Personnes mineures :

Pour les personnes mineures, en vue de l'inscription à une Tout Rennes Court, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale doivent renseigner conjointement un questionnaire relatif à son état de santé téléchargeable sur le site de Tout Rennes Court.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent lors de l'inscription que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. (Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021

- Athlètes étrangers

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

3 - Dispositions générales applicables à la Marche Colombia et à la balade Mc Do

Ces deux déambulations sont ouvertes à tous et à toutes sans limite d'âge et ne nécessitent pas de certificat médical.

Article 4 – Personnes en situation de handicap

Compte tenu des parcours et pour des raisons de sécurité, les fauteuils roulants de course ne sont pas autorisés.

En revanche, soucieuse de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap par le sport,

l'organisation leur ouvre, sur le 10 km CMB, une possibilité de participation en fauteuil roulant adapté aux divers revêtements (pavés, bitume) ou en joëllette.

Conditions de participation :

- Une déclaration préalable à l'inscription doit être faite auprès de l'organisation.
- Un accompagnateur est obligatoire, il est soumis aux mêmes règles d'inscription que les coureurs.
- Au départ de la course, les équipes constituées seront positionnées par l'Organisation.

Les coureurs et coureuses en duo déficients visuels ne sont pas concernés (ées) par cet article. **Il est précisé que ceux-ci seront placés au départ devant les Elites.**

Article 5 – Inscriptions

L'engagement aux épreuves de Tout Rennes Court, à la balade MC Do et à la Marche Colombia se fait exclusivement sur le site internet - <http://www.toutrennescourt.fr>.

L'inscription à La balade MC Do se fait par famille, en déclarant le nombre de personnes participantes. Il n'est délivré qu'un seul dossard par famille.

La Marche Colombia est limité à 1000 participants.

Ouverture des inscriptions : **le 15 Août 2021.**

Clôture des inscriptions : **le 26 septembre 2021 à 23 h.**

Validation des inscriptions : Il ne sera procédé à la validation d'une inscription qu'après vérification de la licence ou du certificat médical conformément à l'article 3 du règlement.

Si à la date de la clôture des inscriptions, la licence à jour ou le certificat médical n'a pas été fourni, l'inscription ne pourra plus être validée. Le coureur ou la coureuse ne pourra alors pas participer à Tout Rennes Court.

Aucun engagement ou certificat médical ne seront acceptés après la clôture des inscriptions ou le jour de la course.

Article 6 – Dossards, dossards élites et préférentiels (10 km).

Tout participant, toute participante doit être muni d'un dossard officiel (ni plié ni découpé).

Il devra être entièrement lisible et porté sur l'avant du maillot pendant de la course (se munir de 4 épingles).

Dans le cas contraire l'organisation se réserve le droit d'exclure du circuit la ou les personnes concernées.

Il est expressément rappelé que les coureurs et coureuses participent aux différentes compétitions sous leur propre responsabilité.

Départs : Pour le 10 km, l'organisation prévoit la mise en place de sas pour permettre les départs par vague. Les coureurs ont l'obligation de respecter les horaires des départs correspondant à leur n° de dossard. En cas de non respect des consignes, les coureurs risquent de voir leur puce ne pas s'activer lors de leur passage sur le tapis de départ.

- Les coureurs et coureuses en duo déficients visuels participant aux diverses courses sont positionnés au départ devant les Elites.

- Concernant les 2 premiers SAS « Elites et préférentiels » les coureurs et coureuses le demandant devront attester d'une performance chronométrique officielle (lieu et date) réalisée sur la distance entre 2019 et 2021. Cette dernière est à indiquer dans la partie réservée à cet effet sur le bulletin d'inscription.

Si la performance ne peut être vérifiée par l'organisation ou en cas de fausse déclaration, le coureur ou la coureuse n'aura pas accès au SAS « Elites et préférentiels ».

Son affectation ne pourra être rectifiée que s'il ou elle transmet ses justificatifs de performance avant la fin des inscriptions, par mail (<http://www.toutrennescourt.fr>, rubrique contact).

- Au départ du 10 km, les Elites et Préférentielles Femmes sont placées en tête, leur départ est donné 7 minutes avant le départ les Elites et Préférentielles Hommes.

Un repère de couleur correspondant aux horaires de départ sera apposé sur la partie gauche du dossard.

Les temps maximums de référence sont :

Organisation des départs			
		Temps maximum pour accès 2 sas	Justificatif performance
Départ à 10 h	Elites Femmes	41	OUI
	Préférentiels Femmes	43	OUI
Départ à 10 h 07	Elites Hommes	34'15	OUI
	Préférentiels Hommes	38	OUI
Les départs suivants se feront toutes les 20 mn en fonction des N° de dossards attribués			

Article 7 - Engagement

Les dossards sont nominatifs.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 - Retrait des dossards

Les dossards seront envoyés par courrier à l'adresse des participants figurant dans le dossier d'inscription.

Article 9 – Sécurité sanitaire

L'organisation met à disposition des participants une sécurité sanitaire sur les différentes épreuves. L'effectif est arrêté dans le cadre d'une réunion courant septembre associant le CHU, la SNSM, les pompiers, la Ville de Rennes et les organisateurs.

Mesures sanitaires « covid-19 »

En raison de la situation sanitaire actuelle, diverses mesures, liées à la pandémie Covid-19, seront mises en place le dimanche 10 Octobre, conformément à la loi et aux directives gouvernementales.

Le « pass sanitaire » sera exigé pour accéder aux épreuves et animations de Tout Rennes Court à toute personne à partir de 12 ans.

Les participants et participantes recevront une information spécifique, par voie de mail avant les épreuves, sur les consignes sanitaires à respecter. Ils s'engagent à en prendre connaissance et à les respecter pour le bon déroulement de l'événement et le bien de tous.

Article 10 – Ravitaillements - Vestiaires

En raison des mesures sanitaires « covid-19 » :

- Il n'y aura pas de ravitaillement, sauf à l'arrivée ou des points d'eau seront mis à disposition des coureurs.

Les courses se feront en autosuffisance. **Chaque coureur devra être autonome dans son ravitaillement : eau et nourriture**, selon ses besoins.

- Aucun vestiaire ne sera mis à disposition des coureurs.

Article 11 - Temps de course

Les participants, participantes disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour le 10 Km. Au delà de ces temps, le commissaire du véhicule de fin de course, et sur décision unilatérale de l'organisation, pourra retirer le dossard des participants, participantes le précédant. Ces coureurs, coureuses seront déclarés (es) « hors délai », signifiant sans appel leurs mises hors course.

Tout coureur, coureuse mis (es) hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Article 12 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométrateur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec puce électronique incorporée.

Article 13 - Contrôle antidopage

Quel que soit le **statut du participant, de la participante, populaire et non licencié (es) ou athlète et licencié (es)**, les règles du contrôle antidopage sont à respecter par tous et toutes au risque de s'exposer à une sanction disciplinaire.

Article 14 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation.

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants (es) qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants (es), ce même s'il en a la garde. Les participants (es) ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 – Publication des résultats

Les résultats ne seront pas consultables sur place . Ils seront mis en ligne directement après la course.

Les résultats des différentes épreuves seront publiés sur différents sites internet (Tout Rennes Court, FFA, Ouest-France, etc...).

Les participants souhaitant s'opposer à la publication de leurs résultats doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Article 16 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au commissaire du véhicule de fin de course pour en informer l'organisation et remettre son dossard.

Article 17 – Récompenses

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque épreuve.

Article 18 - Droit à l'image

Lors de son engagement chaque concurrent, chaque concurrente autorise, sans contrepartie, l'organisateur (ou ses partenaires) à utiliser la reproduction et l'exploitation de son image.

Article 19 - CNIL ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations sauf si vous avez manifesté votre désaccord lors de la création de votre compte.

Pour contacter l'organisation, vous devez utiliser le formulaire de la rubrique "Contact" sur notre site internet <http://www.toutrennescourt.fr>

Article 20 - Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et /ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis pour les besoins de l'organisation.

Article 21 - Respect de l'environnement – Propreté

Pour le respect de l'environnement et la propreté de la cité, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles sont mises à disposition des coureurs et des coureuses, des marcheurs et marcheuses en différents points du parcours et au sein du village après l'arrivée.

L'Organisation remercie les coureurs et coureuses du respect de ces consignes.

Article 22 - Acceptation du règlement

La participation à Tout Rennes Court implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement et le respect de la Charte du coureur - Engagement Post COVID 19 jointe en annexe.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

CHARTRE DU COUREUR TOUT RENNES COURT– ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement Tout Rennes Court 2021, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée autorisée.
- Ne pas cracher au sol.
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.
- Respecter et laisser les lieux publics propres.
- Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course, par courrier électronique à l'adresse : contact@toutrennescourt.fr.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ___ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de Tout Rennes Court que chacune des rubriques du questionnaire santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition.</p>		

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur